

# ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE

L'association sportive du lycée est présidée par le chef d'établissement. Son bureau est composé d'élèves et professeurs, qui la font vivre toute l'année (une assemblée générale a lieu par année).

Elle participe au prolongement de l'enseignement d'éducation physique et sportive ou permet la pratique d'activités non enseignées : futsal, musculation, fitness, badminton, tennis de table, handball, volleyball, football, basketball, VTT, escalade, canoë, course d'orientation, ski, ...

Elle encadre et engage les élèves souhaitant :

- participer aux activités sportives traditionnelles de l'UNSS
- pratiquer une activité de loisir et d'entretien

Si l'élève souhaite adhérer à l'association sportive, merci d'apporter au professeur d'EPS :

- l'autorisation ci-dessous
- un chèque de 20 euros à l'ordre de l'OGEC du Lycée Marc Seguin



---

## Adhésion à l'Association Sportive du lycée Marc Seguin

Pour l'élève (nom et prénom) : .....

Date de naissance: ..... Classe : .....

Adresse mail de l'élève : .....

M. / Mme (nom et prénom des responsables) : .....

Nom du titulaire du chèque : .....

- **Inscrit mon enfant à l'Association Sportive du lycée Marc Seguin**
- **Autorise mon enfant à participer aux déplacements effectués à l'occasion de rencontres sportives, et éventuellement à se rendre seul sur le lieu où se déroulent ces activités.**
- **Accepte que mon enfant soit photographié pour des supports (affiches, journal, diaporama du lycée).**
- **J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A. S.**

À ..... Le .....

**Signature du (des) représentant(s) légal(aux)**

En cas de séparation de corps, de divorce, j'atteste que l'autre parent a été consulté

**Faire précéder la (les) signature(s) de la mention "lu et approuvé"**

